



Réflexions sur les missions d'un Conseiller Scientifique du Gouvernement

30 septembre 2023

Le rapport de la mission sur l'écosystème de la recherche et de l'innovation¹, dirigée par Philippe Gillet, professeur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse), a été publié le 15 juin 2023. Il inclut 14 recommandations pour améliorer l'efficacité et la lisibilité du système de recherche national et lui permettre de répondre aux grands enjeux de société. La première recommandation de ce rapport est de créer un-e Haut-conseiller-e à la Science, placé-e auprès du Premier ministre ou du président de la République.

La présente note porte exclusivement sur cette première recommandation. Les sociétés et associations signataires, membres du Collège des Sociétés Savantes Académiques de France, considèrent en effet que la trop grande distance qui sépare les responsables politiques des sciences est une cause majeure des dysfonctionnements actuels de l'écosystème de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation, ainsi que de l'insuffisante prise en compte des démarches et connaissances scientifiques dans le processus de décision publique. Ce choix ne doit pas être interprété comme une approbation des autres recommandations.

Nous proposons la création d'un poste de "Conseiller ou Conseillère Scientifique du Gouvernement" (CSdG), placé auprès du ou de la Première ministre et dont les missions s'articuleront autour de quatre axes :

1. S'assurer que les élus et ministres aient accès à des synthèses des données scientifiques pouvant éclairer leurs décisions et qu'ils soient à même de les prendre en compte. Évaluer *a posteriori* la compatibilité des décisions prises avec les consensus scientifiques.
2. Développer la présence de scientifiques au sein des administrations, afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de politiques publiques éclairées par les sciences.
3. Renforcer la culture scientifique du public et des journalistes, incluant à la fois les démarches et les savoirs fondamentaux dans un large éventail de sciences technologiques, formelles, humaines et sociales.
4. Renforcer la présence et l'influence de la France dans les organismes internationaux de concertation sur les grands défis planétaires.

L'ampleur et la diversité de ces missions nécessiteront la création d'un environnement adapté pour le CSdG, comprenant une équipe de soutien technique et d'un ou plusieurs conseils scientifiques interdisciplinaires, dont les positions collégiales seront incarnées par le CSdG. La note liste enfin des points d'attention sur lesquels une réflexion plus poussée doit être conduite en amont de la création de ce poste, comprenant notamment son mode de désignation, les caractéristiques de son mandat et ses relations avec les structures de conseil actuelles.

¹ [Rapport de la mission Gillet sur l'écosystème de la recherche et de l'innovation](#), 2023

Sociétés et associations signataires

Sociétés savantes académiques :

- Association des Enseignants Chercheurs de Psychologie des Universités
- Association des historiens modernistes des universités françaises
- Association Française d'Economie Politique
- Association Française d'études américaines
- Association Française de Mécanique
- Association pour la Recherche en Didactique des Mathématiques
- Association pour la recherche en didactique des sciences et des technologies
- Association pour la Recherche en Didactique et Acquisition de l'Anglais
- CILAC – Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel
- Société Botanique de France
- Société Chimique de France
- Société d'études anglo-américaines des XVIIe et XVIIIe siècles
- Société de Neuroendocrinologie
- Société de Psychophysologie et de Neurosciences Cognitives
- Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur
- Société des Historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public
- Société des Neurosciences
- Société Française d'Acoustique
- Société Française d'Alcoologie
- Société française d'Optique
- Société Française d'Écologie et d'Évolution
- Société Française de Physique
- Société Française de Psychologie
- Société Française de Virologie
- Société Française pour le Droit de l'Environnement
- Société Francophone de Santé et Environnement
- Société Informatique de France
- Société Mathématique de France

Membres associés :

- Association française des petits débrouillards
- Société Nationale d'Horticulture de France
- Association des Professeurs de Mathématiques de Enseignement Public de la maternelle à l'université

Introduction : le Rapport Gillet

Le rapport Gillet était une commande du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (MESR). La lettre de mission² de Madame la Ministre Sylvie Retailleau demandait de réfléchir à comment *“gagner en efficacité et en lisibilité, ainsi qu'en capacité à mobiliser les forces de recherche en réponse aux grands enjeux de société”*. Ce cadre assez étroit ne faisait pas mention des liens entre recherche et enseignement supérieur. Il n'était pas non plus demandé de réfléchir au renforcement de la capacité du gouvernement et des administrations à se saisir des fruits des recherches scientifiques pour éclairer les politiques publiques. Il était ainsi demandé au professeur Gillet d'améliorer l'efficacité d'un système de recherche sans prendre en compte l'intégralité de ses missions et sans en interroger les finalités pour la société. Enfin, le choix disciplinaire pose question : les rédacteurs et rédactrices sont issus exclusivement des sciences “dures” (sciences technologiques, ingénierie, mathématiques). Les sciences humaines et sociales ne sont que très peu mentionnées et ce rapport porte une conception des missions du monde académique fortement biaisée vers l'innovation technologique.

Les 14 recommandations du rapport de la mission Gillet visent principalement à clarifier la stratégie nationale de recherche, à (re)définir l'articulation entre les Universités et les organismes de recherche, à alléger le fardeau administratif de la recherche, à soutenir l'innovation, et à soutenir la prise de risque par les scientifiques.

Sa recommandation première est de créer un “Haut-conseiller à la Science” (HCS), placé auprès du ou de la Première ministre ou du président de la République. Les missions principales de cette personnalité scientifique seraient de définir la stratégie nationale de recherche et de contribuer à assurer la cohérence d'ensemble du système de recherche. Ses recommandations seraient ensuite mises en application par le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche (MESR). La notion de “conseil” est ici ambiguë puisque les priorités définies par cette personne semblent devoir être suivies par le MESR, qui deviendrait un simple exécutant d'une stratégie dont la définition lui échapperait. Le ou la HCS serait donc partie prenante du processus décisionnel, comme le sont actuellement les conseillers recherche du président de la République³ ou de la Première ministre⁴, la différence principale étant qu'elle aurait une visibilité publique. Cette proposition ne donnerait pas plus de poids ni de légitimité aux propositions émanant de la sphère académique via les instances de son ministère de tutelle. Une alternative que nous considérons comme plus efficace pour améliorer la cohérence globale du système consisterait à accroître le poids politique du MESR en lui confiant la définition de la stratégie nationale de recherche et en lui fournissant les moyens nécessaires pour assurer son rôle de coordination interministérielle de l'écosystème de recherche, en renforçant notamment son autorité sur le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

Les “conseillers scientifiques en chef” dans le monde : une mission principale d'éclairage des politiques publiques.

De multiples exemples, anciens et récents, illustrent l'importance d'une prise en compte suffisante des connaissances scientifiques dans le processus de décision publique^{5,6,7}. De nombreux pays se sont ainsi

² La [lettre de mission](#) de la Ministre de l'ESR est disponible sur le site web du Collège.

³ <https://www.elysee.fr/la-presidence/cabinet-du-president-de-la-republique-et-services-de-l-elysee>

⁴ <https://lannuaire.service-public.fr/gouvernement/a8bdd865-caec-44f0-8ab1-9a0957243666>

⁵ [Covid-19 : « L'inculture scientifique des élites françaises a des effets profonds sur la conduite des affaires de l'Etat »](#) P. Juvin, Le Monde 2021

⁶ [“La politique à l'épreuve de la science”](#), JF Mattei, Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine, 2022

⁷ [Audition de M. Yves Bréchet, ancien Haut-commissaire à l'Énergie atomique](#), Assemblée nationale, 2022

dotés d'un ou d'une "conseiller scientifique en chef" (CSC)⁸ dont la mission principale est d'établir des ponts pour acculturer les mondes académiques et politiques et créer une "familiarité permanente du décideur avec les concepts et outils de la science"⁹. Les CSC traduisent et transmettent des connaissances - en explicitant leurs incertitudes - définissant ainsi un "champ des possibles", sans pour autant prendre part aux arbitrages ou aux décisions, qui reviennent aux responsables politiques.

La portée et l'ambition de cette mission principale, et la distinction claire entre d'un côté une mission de conseil assurée par une personnalité scientifique et de l'autre une mission de prise de décision assurée par les responsables politiques, distinguent les CSC étrangers du Haut-conseiller à la Science proposé par le rapport Gillet. Les CSC, personnalités scientifiques actives de premier plan, sont par ailleurs bien identifiés du grand public, prennent régulièrement la parole dans les médias pour présenter et expliquer des données et concepts scientifiques et le processus qui a permis de les établir. Leurs avis sont publics et ils publient généralement un panorama annuel de leurs activités. Leur indépendance vis-à-vis des instances de décision politique et économique et leur liberté d'expression sont primordiales pour établir un lien de confiance avec le public et avec le monde académique.

Si certains CSC assurent aussi un rôle exécutif, la direction d'organismes de recherche par exemple¹⁰, un tel rôle est susceptible de conduire à des conflits d'intérêts qui porteraient atteinte à l'indépendance des avis du CSC¹¹. Lorsqu'un CSC assure une mission de coordination opérationnelle de structures de recherche ou d'agences de financement, celle-ci reste subalterne à ses missions de "passeur de sciences".

Enfin, les CSC agissent dans le cadre d'un écosystème collégial. Du fait de la diversité de leurs missions et du fait que les décisions politiques demandent à être éclairées par une approche interdisciplinaire, les CSC étrangers s'appuient généralement sur un ou plusieurs conseils interdisciplinaires permanents dont ils agissent souvent comme les coordinateurs et porte-paroles. Ces conseils peuvent être constitués de chercheurs publics nationaux ou étrangers, des conseillers scientifiques des différents ministères ou administrations lorsqu'ils existent, voire de représentants de certains groupes d'influence¹².

Créer un poste de Conseiller scientifique du Gouvernement français pour rapprocher les mondes scientifiques et de l'action publique

Si les missions de coordination de l'écosystème de recherche proposées par le rapport Gillet pour le HCS ne nous convainquent pas, la présence d'un conseiller ou d'une conseillère scientifique de haut niveau auprès du gouvernement pourrait, à l'instar des pratiques des autres pays, contribuer à renforcer la prise en compte des méthodes et connaissances scientifiques lors de l'élaboration des politiques publiques¹³.

Sur la base de l'expérience des pays qui se sont dotés d'un CSC, nous proposons d'étendre et de réorienter le poste de "Haut-conseiller à la Science" proposé par le rapport Gillet pour créer un poste de "Conseiller scientifique du Gouvernement" (CSdG), placé auprès du ou de la Première ministre et dont la mission principale - consultative mais rendant des avis publics - sera de développer les relations entre sciences, action publique et société. Nous proposons d'articuler cette mission selon quatre axes principaux (Figure 1).

⁸ Depuis parfois plus de 50 ans, notamment des pays du Commonwealth (Royaume Uni, Canada, Australie, Irlande, Nouvelle Zélande, Inde,...), les États-Unis ou la Commission Européenne. Un répertoire des pages web de ces CSC est disponible en annexe.

⁹ "[Le conseiller scientifique chaînon manquant mais pas suffisant entre expertise et décideurs](#)" Alain Beretz, *The conversation*, 7 juin 2020.

¹⁰ Par exemple, [Rémi Quirion](#) au Québec

¹¹ "[Chief Scientific Advisor needs to be independent](#)", Royal Irish Academy, 2021.

¹² Par exemple: Industriels aux USA, jeunes citoyen-nes au Canada, sociétés savantes et académies au Royaume Uni.

¹³ "[The art of science advice to government](#)" P. Gluckman, *Nature* 2014

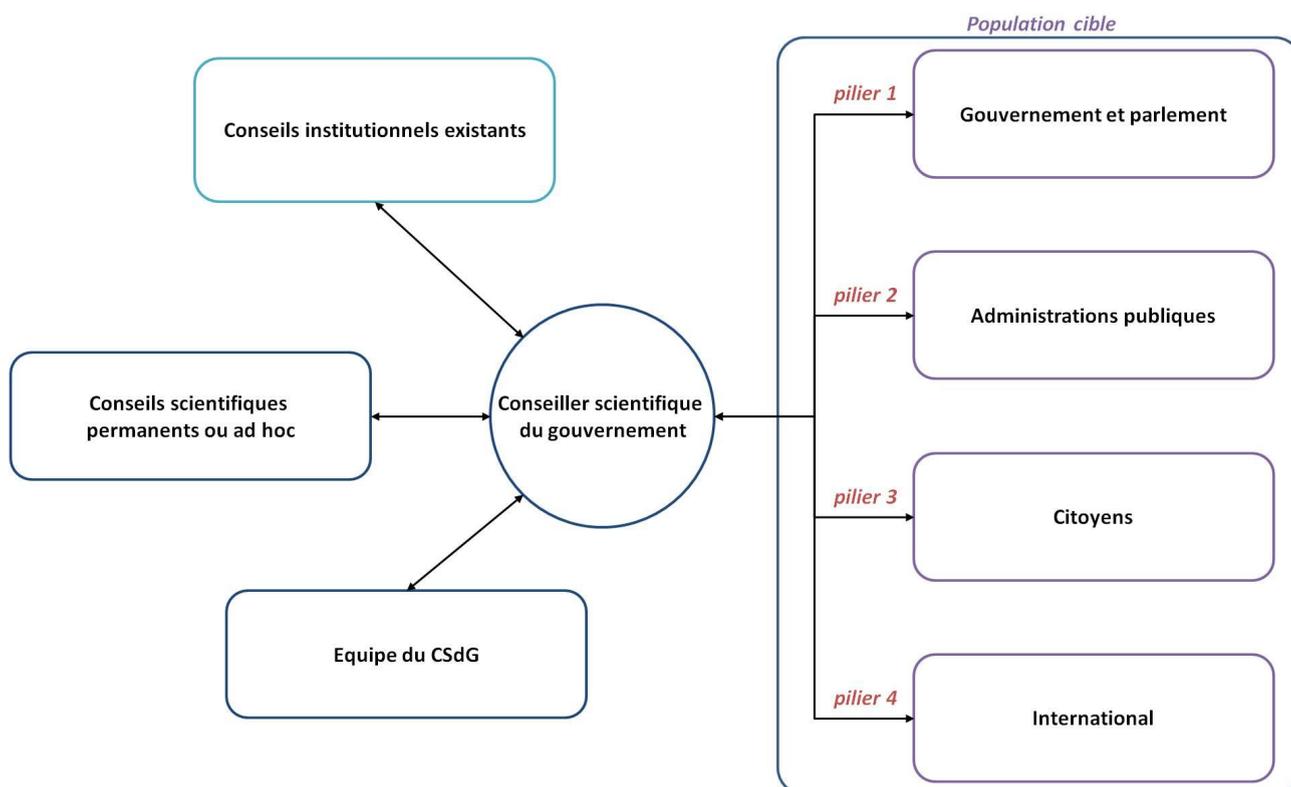


Figure 1 : Organisation envisagée autour de la mission de Conseiller scientifique du gouvernement.

Le premier axe sera celui de “courtier scientifique”¹⁴ : **s’assurer que les élu-e-s et ministres ont accès à des synthèses des données scientifiques pouvant les éclairer, et que leur compréhension du processus scientifique est suffisante pour intégrer ces données - avec leurs incertitudes - à leurs prises de décision.** Un avis du CSdG sur des enjeux à court, moyen ou long terme pourra être sollicité par le gouvernement, des administrations centrales ou des collectivités territoriales. Le CSdG devra également avoir une capacité d’auto-saisine de tous les sujets sur lesquels une information scientifique de la sphère politique lui semble nécessaire, même s’ils sont politiquement sensibles. Les avis du CSdG doivent être publiés - sans censure - et communiqués directement à la Première ministre, avec copie aux ministères et administrations concernés. Dans ce cadre, le CSdG portera également une réflexion sur les moyens d’accroître la culture scientifique - en ne négligeant pas la part des sciences humaines et sociales - des responsables politiques et des parlementaires^{15,16}, mais aussi la culture de l’action publique des scientifiques¹⁷ afin que ceux-ci comprennent mieux le processus de prise de décision politique et ses contraintes. Cet axe pourrait être étendu à l’évaluation *a posteriori* de la compatibilité des décisions prises avec les consensus scientifiques.

Le second axe s’attachera à **développer la présence - particulièrement faible en France - de scientifiques au sein des administrations, afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de politiques publiques**

¹⁴ “Science Broker” en anglais, voir [The art of science advice to government](#)” P. Gluckman, *Nature* 2014

¹⁵ Le fonctionnement de l’Office Parlementaire d’Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques ([OPECST](#)), qui est peu écouté, pourrait notamment être repensé.

¹⁶ A l’initiative de la présidente de l’Assemblée Nationale, Yaël Braun-Pivet, [une formation éclair aux enjeux des dérèglements climatiques et de la perte de biodiversité](#) a été proposée, avec un succès mitigé, aux nouveaux députés en 2023.

¹⁷ Plusieurs dispositifs d’acculturation réciproque des scientifiques et des parlementaires existent en France ou ailleurs, tels les [jumelages entre scientifiques et politiques](#) proposés par la Royal Society, l’[Institut du sénat](#) ou l’[IHEST](#).

éclairées par les Sciences¹⁸. A ce titre, le CSdG formulera des recommandations sur la formation, initiale et continue, des hauts fonctionnaires des administrations centrales et territoriales et sur le renforcement de la présence de docteur·e·s à des positions de responsabilité. Ce rôle, mentionné dans le rapport Gillet, vient en écho de la décision gouvernementale de former les agents publics aux thématiques de la transition écologique¹⁹. Il encouragera également à la formation et à la mise en réseau de conseils scientifiques régionaux, généralistes ou thématiques, à l'instar d'AcclimaTerra²⁰ en Nouvelle Aquitaine, du Haut Conseil Breton pour le Climat²¹, du GIEC normand²² ou du GREC-Sud²³. L'action du CSdG permettra plus généralement d'identifier les améliorations possibles du processus de veille scientifique et technologique au sein des différents ministères et des administrations régionales.

Le troisième axe visera à **renforcer la culture scientifique du public, incluant à la fois les démarches et les savoirs fondamentaux dans un large éventail de sciences technologiques, formelles, humaines et sociales**. La crise Covid a révélé à quel point il est difficile pour le public - et les journalistes - d'estimer la qualité des informations scientifiques mises en avant par différents acteurs ou sur les réseaux sociaux. Cet axe d'explicitation des démarches scientifiques s'attachera à renforcer la part dédiée aux approches scientifiques dans la formation initiale ou continue des journalistes, à mieux soutenir les secteurs de la communication scientifique²⁴ et des sciences participatives, et la formation scolaire des jeunes français aux démarches scientifiques - et non à leurs seuls résultats²⁵. Le CSdG œuvrera notamment à une collaboration plus étroite entre le ministère de l'Éducation nationale et le MESR. Cet axe inclura aussi la formulation de recommandations pour le libre accès aux publications scientifiques et pour le renforcement des pratiques garantissant l'intégrité scientifique des recherches conduites, gage de confiance dans les résultats de la recherche scientifique.

Le dernier axe de l'action du CSdG aura une envergure internationale et visera à **renforcer la présence et l'influence de la France dans les organismes internationaux de concertation sur les défis planétaires** qui transcendent les frontières nationales. Cette mission diffère de celles de l'Ambassadrice déléguée pour la science, la technologie et l'innovation et du réseau d'attachés scientifiques dans les ambassades de France, dont le but premier est "d'accroître la visibilité, l'influence et l'attractivité de la recherche française"²⁶. La nomination d'un homologue français des CSC des autres pays permettra à la France de renforcer sa présence au sein d'organismes internationaux comme l'*International Network for Governmental Science Advice*, au moment où celui-ci structure justement sa branche européenne²⁷.

L'originalité et l'intérêt de ce CSdG ne se comprennent qu'à la lumière de ces quatre axes – le doter de prérogatives suffisantes pour intervenir sur ces quatre domaines est requis pour créer les synergies nécessaires à une acculturation réciproque des sphères scientifique, politique et publique au regard des besoins de la société française.

La diversité et l'ambition des missions confiées au ou à la CSdG ne sont pas compatibles avec l'action d'une personne unique. Un environnement adapté doit être créé (Figure 1), comprenant une équipe de soutien, et un ou plusieurs conseils scientifiques interdisciplinaires permanents ou créés ad hoc pour répondre à une

¹⁸ Urgence climatique : « [L'écologie ne fait toujours pas partie du logiciel de la haute administration](#) » *Le Monde*, 2020

¹⁹ Voir le [communiqué](#) du Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques du 12 octobre 2022

²⁰ Site web d'[AcclimaTerra](#):

²¹ Site web du [Haut conseil breton pour le climat](#):

²² Site web du [GIEC Normand](#)

²³ Site web du [Groupe régional d'experts sur le climat en région PACA \(GREC-sud\)](#)

²⁴ Exemple: labels de qualité, ou commandes publiques pour donner un modèle économique au secteur.

²⁵ Le Collège a récemment publié une note sur [le rôle des docteur·e·s dans l'éducation nationale](#).

²⁶ Voir le site web du MEAE consacré à la [diplomatie scientifique](#).

²⁷ <https://ingsa.org/chapters/europe/>

demande spécifique. Le CSdG agira en tant que coordinateur et porte-parole de ces conseils. Ses avis reflèteront donc une position collégiale consensuelle. Une attention particulière devra être portée à l'articulation entre les conseils dont le CsdG sera entourés et les nombreuses institutions de conseil scientifique existantes, en vue de maximiser les synergies et de minimiser les redondances²⁸. On peut citer notamment France Stratégie²⁹, l'Office français de l'intégrité scientifique³⁰, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques³¹, les Académies nationales, le Haut conseil pour le climat³², ou certaines missions consultatives du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche³³.

Toujours dans un souci de transparence et d'indépendance, l'équipe de soutien au CSdG pourrait être regroupée au sein d'une autorité administrative indépendante, distincte des grandes institutions pilotant d'ores et déjà l'enseignement supérieur et la recherche (HCERES et SGPI notamment). Le Défenseur des droits³⁴ ou le Contrôleur général de lieux de privation de liberté³⁵ fournissent des modèles possibles.

Créer une relation de confiance entre les scientifiques, les responsables politiques et le public

Pour accomplir ses missions, le CSdG devra établir une relation de confiance exigeante, constructive et transparente avec le gouvernement et le public, sur des sujets qui demandent souvent un éclairage interdisciplinaire convoquant les sciences de disciplines très diverses. L'étendue de cette confiance dépendra de la capacité du CsdG à expliciter les apports de la démarche scientifique : si les sciences ne sont - à juste titre - qu'une des multiples représentations du monde auxquelles le gouvernement et le public sont exposés, il est nécessaire d'expliquer en quoi les démarches qu'elles mettent en œuvre pour construire des savoirs différents et sont complémentaires de celles des autres acteurs.

Pour cela, le CSdG doit être un ou une scientifique chevronné-e reconnu-e par ses pairs et menant au moment de sa nomination une carrière active de recherche. Une attention particulière devra être portée à son mode de désignation et aux caractéristiques (durée, révocabilité) de son mandat³⁶. L'indépendance des avis qu'il formulera sera renforcée s'il reste affilié à une institution académique (université ou organisme national de recherche) - bénéficiant ainsi de la liberté académique - et est mis à disposition de la Première ministre³⁷ ou d'une institution indépendante de l'État créée à cet effet. Son activité de recherche sera mise en pause afin de se prémunir de possibles conflits d'intérêts et de se consacrer pleinement à son rôle de conseil. L'approbation de sa nomination par une large majorité des parlementaires³⁸, sur proposition du ou de la Première ministre, renforcera également son indépendance.

²⁸ Voir section "Points d'attention" en fin de document.

²⁹ Organisme public d'expertise et d'analyse prospective, [France Stratégie](#), créé en 2013, est placé auprès du ou de la Première ministre. Une de ses missions principales est de proposer des options de politiques publiques par la concertation de différents types d'acteurs, dont des chercheur-es. Le [haut-conseil pour le climat](#) lui est rattaché.

³⁰ L'[OFIS](#) "contribue [...] à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique", base nécessaire à la confiance du public dans les travaux scientifiques.

³¹ Les missions de l'OPECST sont décrites sur [son site web](#)

³² Site web du [HCC](#)

³³ Site web du [Cneser](#)

³⁴ Site web du [Défenseur des droits](#)

³⁵ Site web du [CGLPL](#)

³⁶ Voir section "points d'attention" ci-dessous.

³⁷ C'était le cas du mandat de Peter Gluckman, le premier CSC de Nouvelle Zélande voir [The art of science advice to government](#)" P. Gluckman, *Nature* 2014.

³⁸ La nomination des présidents d'organismes de recherche ne requiert l'approbation que d'un tiers des parlementaires des commissions de la culture du Sénat et de l'Assemblée nationale, une coutume étrange qui a permis, dans le passé, le parachutage de personnalités que leurs qualifications ne prédisposaient pas à ces fonctions...

Un aspect important de la mission du CSdG sera d'identifier les domaines dans lesquels existe un consensus scientifique solide sur lequel des politiques publiques peuvent s'appuyer, et d'explicitier ce consensus et comment il s'est construit. Lorsque cela n'est pas le cas, par exemple lorsqu'une crise soudaine comme la Covid 19 survient, le CSdG contribuera à éclairer le public et les décideurs en expliquant en termes simples et dépassionnés les éventuelles controverses et le travail de recherche effectué pour les résoudre. Dans ce cas, il pourrait aussi conseiller le gouvernement sur la mise en place de conseils scientifiques thématiques *ad hoc* et de fonds de recherche d'urgence permettant le démarrage rapide de projets de recherche opportuns.

Conclusion

La proposition de nomination d'un·e haut-conseiller·e à la science dans le rapport Gillet fournit l'occasion de conduire une réflexion nécessaire sur la place des démarches et connaissances scientifiques dans la société française et dans l'action publique.

Cette note propose une lecture des missions de ce conseiller différente de celle du Rapport Gillet. Comme la plupart des pays qui se sont dotés d'un conseiller scientifique de gouvernement, nous argumentons en faveur d'une mission principale d'acculturation des décideurs publics et du public aux sciences.

La personnalité et la culture du ou de la CSdG joueront un rôle important dans sa capacité à naviguer - avec diplomatie - entre plusieurs mondes en maintenant un haut niveau de confiance entre les différents acteurs. Mais c'est la définition précise de ses missions, des moyens humains et financiers qui lui seront donnés pour les accomplir, et de ses interactions avec les différentes instances publiques de conseil qui sera déterminante.

Seule une réflexion suffisante sur ces points permettra au ou à la CSdG d'agir de manière efficace pour que la France éclaire ses politiques publiques avec les connaissances scientifiques et prenne sa place dans les différentes instances internationales de concertation sur les défis planétaires.

Points d'attention

Au cours de l'élaboration de cette note, certains points liés à la création du poste de CSdG nous ont paru nécessiter une réflexion plus poussée, sans pour autant remettre en cause l'idée principale évoquée dans le texte présenté plus haut.

Procédure de nomination

La femme ou l'homme qui assurera les fonctions de CSdG aura un rôle important d'incarnation des sciences auprès du public et dans la formulation de recommandations au gouvernement et aux administrations. Il lui faudra pour cela tisser les liens de confiance nécessaires, être scientifiquement légitime et faire la preuve de son indépendance par rapport au pouvoir et aux groupes de pression qui chercheraient à biaiser ou à présenter de manière sélective les connaissances scientifiques.

Un premier point d'attention concerne donc la procédure de nomination du ou de la CSdG et des conseils qui l'entoureront. D'une manière assez simple, on pourrait considérer que le CSdG serait nommé d'abord et qu'il s'entourerait ensuite de collaborateurs, *a minima* d'un conseil scientifique permanent lui permettant de rassembler des spécialistes apportant collectivement l'expertise requise pour statuer sur des questions interdisciplinaires. On pourrait aussi imaginer un mode de désignation alternatif dans lequel un conseil scientifique permanent nommé élirait en son sein un président ou une présidente qui ferait office de CSdG.

Dans ces deux scénarios, il est important de se poser la question de l'identité des parties prenantes ayant droit de proposer des candidat-e-s à ces fonctions. Les propositions de nomination doivent refléter à la fois la diversité des disciplines scientifiques et provenir d'institutions à même de juger de la légitimité scientifique de la personne proposée pour assurer ces fonctions et permettre un fonctionnement aisé, sans blocages institutionnels répétés. De ce fait, il serait souhaitable que le CSdG et les membres du conseil scientifique permanent qui l'entoureront soient proposés par les principales institutions scientifiques publiques, incluant notamment les organismes nationaux de recherche, les Universités, les sociétés savantes ou les Académies nationales.

Pour s'assurer que le CSdG soit une personnalité ayant un fort soutien trans-partisan, sa nomination doit être approuvée avec une large majorité par les deux chambres du parlement. La nomination des présidents d'organismes de recherche est approuvée par les Commissions de la Culture des deux chambres. Les missions du CSdG allant au-delà du périmètre de la culture et de l'éducation (voir, par exemple, son rôle dans l'augmentation de la présence de scientifiques dans les administrations), d'autres commissions pourraient être également consultées, en veillant à ce que le processus reste suffisamment simple pour être opérationnel.

Durée et nature du mandat

La stabilité et la continuité de l'action du CSdG sont importantes pour maintenir une expertise scientifique cohérente. Son mandat doit donc être pluriannuel. La durée des mandats des CSC étrangers privilégie parfois la continuité (durée fixe, irrévocable, découplée du calendrier électoral) et parfois la constitution d'une relation de confiance (mandats calés sur les élections législatives, ou de durée indéterminée révocables sur seule décision du gouvernement). Les deux scénarios ont leurs vertus.

La nature même du mandat confié au CSdG, et par extension à son ou ses conseils scientifiques permanents, peut se concevoir de différentes manières. On peut envisager au moins deux hypothèses de travail :

1. Une autorité placée auprès de la Première ministre, afin de privilégier la relation de confiance entre CSdG et pouvoir exécutif. Dans ce cas, le CSdG et son conseil scientifique permanent pourraient être révoqués ou renouvelés par le gouvernement, lors d'une alternance politique notamment. L'action du CSdG serait essentiellement tournée vers l'information et le conseil d'un gouvernement dont il dépend. Cette option assurerait une plus rapide coopération entre le CSdG et le gouvernement, mais ferait reposer l'équilibre des quatre axes de ses missions sur ses directives politiques.
2. Une Autorité administrative indépendante, comme le Défenseur des droits ou le Comité consultatif national d'éthique (CCNE). Suivant cette hypothèse, le CSdG serait nécessairement irrévocable et son mandat devrait, en principe, ne pas être renouvelable passé son terme. L'action du CSdG serait alors protégée de toute interférence gouvernementale. Cette option favoriserait l'indépendance de ses avis, mais pourrait diminuer l'intensité de l'interaction entre le CSdG et le gouvernement.

Relations avec les instances et structures de conseil existantes

La création du CSdG, des conseils scientifiques et de l'équipe qui soutiendront son action fournit une occasion de repenser le fonctionnement et l'articulation des diverses instances existantes ayant pour mission un travail de veille, de prospective et de conseil sur l'enseignement supérieur, la recherche et leurs interactions avec la société.

Les missions de plusieurs instances ou organismes recouvrent partiellement celles envisagées pour le CSdG. Dans certains cas, un rapprochement pourra être envisagé. Ainsi, le Haut conseil pour le climat et l'Office français de l'intégrité scientifique (OFIS), dont les missions entrent respectivement dans le cadre des axes 1 et 3 des missions du CSdG, pourraient lui être directement rattachés.

D'autres instances doivent rester indépendantes du CSdG, pour assurer une pluralité des avis, ou parce que leurs modes de fonctionnement sont trop différents de celui du CSdG. C'est le cas de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), dont la vocation est "d'informer le Parlement des conséquences des choix à caractère scientifique et technologique, afin, notamment, d'éclairer ses décisions"³⁹ et qui est doté de son propre conseil scientifique. De même, les missions de France Stratégie incluent la prospective et l'évaluation des politiques publiques, missions qui recouvrent partiellement des attributions des premier et deuxième axes – l'information aux décideurs publics et aux administrations concernant les décisions politiques passées ou à venir. Cependant, par sa composition, France Stratégie n'est pas vouée à faire émerger un consensus interdisciplinaire sur l'ensemble des questions sur lesquelles les sciences peuvent informer l'action du gouvernement. Il sera important, pour éviter des cacophonies inutiles, de réfléchir à l'articulation des travaux du CSdG et de ces instances.

D'autres instances existantes méritent aussi d'être considérées à l'aune des missions dévolues au CSdG. Ainsi, la création d'un CSdG nommé ne doit pas perturber le délicat équilibre des organes associant membres nommés et élus, équilibre sans lequel la confiance en la puissance publique et ses administrations ne pourrait pleinement persister. Il faut donc préserver la place des organes paritaires composés au moins partiellement de représentant-e-s élu-e-s, comme le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) ou les sections, comités et conseils des institutions comme le Conseil national des Universités (Cnu) ou le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

³⁹ Voir le [site web de l'AN consacré à l'OPECST](#)

Plusieurs organismes publics de formation pourraient bénéficier de la création du CSdG. Le pilier 2 des missions du CSdG l'amènera nécessairement à interagir avec le Centre national de la formation publique territoriale (CNFPT)⁴⁰, l'Institut national des études territoriales (INET)⁴¹ et l'Institut national du service public (INSP)⁴² qui ont pour mission de former les cadres des fonctions publiques territoriale et centrale. Une réflexion avec ces institutions sur les moyens d'attirer plus de docteur-es dans les administrations pourrait notamment être conduite. L'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST), créé en 2007 et placé sous la tutelle du MESR, "assure une mission de formation, de diffusion de la culture scientifique et technique et d'animation du débat public autour du progrès scientifique et technologique et de son impact sur la société" selon son décret de création (décret du 27 avril 2007). Il forme annuellement une dizaine de décideurs sur les questions de sciences et technologies, ce qui participe aux trois premiers piliers des missions du CSdG.

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est la grande architecte de la majorité du financement public des projets de recherche et, de ce fait, est aussi maîtresse d'œuvre en cas de mise en place de programmes de recherche répondant à une question sociétale prioritaire (comme par exemple lors de l'épidémie Covid19). Il serait raisonnable que le CSdG puisse faire des propositions sur les directions des programmes de financement, dans les domaines sur lesquels le gouvernement a requis son expertise, afin de permettre l'obtention de résultats scientifiques répondant à des interrogations pressantes.

Les Académies nationales, faisant ou non partie l'Institut de France, possèdent également des attributions en lien avec les piliers 3 et 4 du CSdG, par exemple du fait de la vocation de l'Académie des Sciences à transmettre la culture scientifique au grand public et à tisser des ponts avec ses homologues internationaux. L'assise et la pluridisciplinarité des Académies sont des atouts incontestables pour mener à bien de telles missions, même si l'on peut y regretter un manque de parité et certains errements passés⁴³. Il serait souhaitable que le CSdG s'appuie avec régularité sur les Académies pour l'accomplissement de ses missions.

⁴⁰ Site web du [Centre National de la Fonction Publique Territoriale](#)

⁴¹ Site web de l'[Institut national des études territoriales](#)

⁴² Site web de l'[INSP](#)

⁴³ Ainsi l'Académie des Sciences a été jusqu'à récemment le théâtre de forts affrontements sur les origines anthropiques des dérèglements climatiques : voir "[Regain climatosceptique à l'Académie des sciences](#)" S. Foucart, *Le Monde*, 20 mai 2015.

Annexe

Sites web des Conseillers Scientifiques en chef de différents États

Canada : [Bureau de la Conseillère scientifique en Chef](#)

Royaume Uni : [Government Chief Scientific Adviser](#)

Nouvelle Zélande : [Prime Minister's Chief Science Advisor](#)

Australie : [Australia's Chief scientist](#)

Irlande : [Chief scientific advisor](#) (en cours de nomination après reconfiguration des missions)

Inde : [Principal Scientific Advisor to the Government of India](#) (rôle assez différent des autres)

États-Unis : [Office of Science and Technology Policy](#)

[Assistant to the President for Science and Technology](#)

Commission Européenne : [Groupe de conseillers scientifiques en chef de la Commission Européenne](#)

Quelques textes sur le rôle des Conseillers scientifiques en chef

- [“The art of science advice to government.”](#) Gluckman, P. 2014 *Nature*, 507, 163–165.
- [“Beyond the great and good”](#) Doubleday, R., Wilsdon, J. 2012 *Nature* 485, 301–302
- [“Ethics and Principles for Science and Society Policymaking: The Brussels Declaration”](#) *The EuroScientist*, 2017
- [“L'expertise scientifique et l'éclairage des politiques publiques en France”](#), Maxim, L. Publications Office of the European Union, 2022
- [“Scientific advisory committees: code of practice”](#) (Gouvernement du Royaume Uni)
- [“Réconcilier le savant et le politique”](#) Annick Steta, *Revue des deux mondes* 2022
- [“Scientific Advisory Systems: Experiences From Across The World”](#) Marcela Morales, 2021 On Think Tanks
- [“Le conseiller scientifique, chaînon manquant mais pas suffisant entre expertise et décideurs”](#) Alain Beretz, *The Conversation*, 7 juin 2020